



Délibération  
N° 2021-028

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC EDF RELATIVE A LA MAÎTRISE DE LA  
DEMANDE D'ELECTRICITE

Date de la convocation : 07/04/2021

## SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le douze avril à dix-sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PADOVANI Marie-Hélène.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. PATRONE Etienne, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents :

M. GRAZIANI Jean-Charles,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

Mme SIGURANI Marielle a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,

M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 1	Représentés : 3
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

*Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.*

Le Président rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de la Maîtrise de la Demande d'électricité, EDF propose aux Collectivités des aides financières pour des travaux permettant de réaliser des économies d'électricité sur les installations communales (Bâtiments, Eclairage public...). EDF participe également aux frais d'audit préalables qui donnent lieu à des travaux permettant de diminuer les consommations électriques.

Ces aides ne sont octroyées que dans le cadre de conventions, qui permettent à EDF d'obtenir des certificats d'économie d'énergie. Une convention avait déjà été établie en 2016 mais celle-ci est désormais caduque.

Il est proposé au Conseil de signer une nouvelle convention MDE, qui prendra effet le jour de sa signature et prendra fin le 31/12/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210412-0632021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- ✓ Approuve le projet de convention MDE avec EDF.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer cette convention, et à solliciter les aides financières d'EDF dans le cadre d'opérations permettant de réaliser des économies d'énergie ou dans le cadre de diagnostics.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani

